

Coupes de la Somme Seniors

Réunion Visio du 3 juin 2026

Présents : Messieurs Pierre LAVALARD, Didier BARDET, Antonio DOS SANTOS, Alain LECLERCQ, Joël LEVECQUE.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de **2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr)**

Affaires litigieuses

Challenge Jean Pierre DEMAGNY

- **Retour du service Contentieux de la LFHF du 03/06/26 :**

Transmission du relevé de décision de la commission Régionale d'Appel Discipline du 02/06/26 suite à l'appel du CSA MONTIERES :

- **D'infirmier** le match perdu à l'équipe d'Amiens Montières pour indiscipline et menaces répétées sur un officiel et de prendre la décision suivante : **confirmer** le résultat acquis sur le terrain (Amiens Montières 3 – Quesnoy 1) pour la rencontre n°55575409, et de **qualifier l'équipe d'Amiens Montières** pour le prochain tour du Challenge Jean Pierre Demagny.

La Commission des Coupes de la Somme Seniors rappelle que l'appel du CSA MONTIERES a été effectué le 20/05/26, **et transmis au District de la Somme le 27/05/26...**

Le délai de transmission au service administratif du DSF n'a pas permis à la commission de prendre la juste décision de décaler la ½ finale prévue et jouée et le 24/05/26 entre l'US MARCHELEPOT et l'AS QUESNOY LE MONTANT.

Même si la commission déplore cette situation, elle est obligée de faire rejouer la ½ finale puisque le CSA MONTIERES a été requalifié dans ses droits, avec la confirmation du score acquis sur le terrain.

La Commission décide donc de fixer la rencontre comme suit :

- **US MARCHELEPOT – CSA MONTIERES, le 05/06/26 à 19h00**
- 3 arbitres officiels
- Entrées à 3 €

En raison de l'importance de la rencontre, la finale étant maintenue au 07/06/26, la commission décide de placer la rencontre comme match à risque et demande la désignation d'un délégué avec l'assistance vidéo pour l'arbitre officiel qui sera désigné.

Il est rappelé que le vainqueur jouera la finale du Challenge Jean Pierre DEMAGNY ce 07/06/26 à 16h00 à Abbeville.

Concernant ce dossier le Comité directeur sera sollicité pour faire appel auprès du CNOSF.

Le Président : Pierre LAVALARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Lavalard', with a horizontal line underneath.

Le Secrétaire de Séance : Didier BARDET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Bardet', with a horizontal line underneath.